



SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DES SERVICES

CONSULTANT

**Chargé du Développement Communautaire et Gestion des
Conflits (CDECO)**

POUR L'ANTENNE DE L'ITURI

**Projet STEP 2 _ Financement Banque Mondiale (IDA 6665-
ZR/D6420-ZR)**

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur d'USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP »). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, a signé un Accord

Subsidiaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution dudit Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion, et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, entre autres, la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaire (éducation, santé, et eau/assainissement), un large programme de filets sociaux et un appui à la structuration du secteur. Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du Projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu et Nord Ubangui. Une attention particulière est portée aux questions de déplacements forcés.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Chargé du Développement Communautaire et Gestion des Conflits (CDECO)** pour assurer la coordination de toutes les activités de suivi socio-organisationnel et de gestion des conflits du Projet au niveau de la province d'Ituri.

Les détails sur le Projet et sur le FSRDC peuvent être obtenus sur les liens suivants :

<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171821>

<https://www.fondsociale.cd/>

2. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet requiert la réhabilitation/construction des infrastructures et la gestion des conflits dans plusieurs centaines de communautés de la province d'affectation, soit **une multitude de sites à gérer en même temps** et un **très grand nombre de bénéficiaires**.
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre ses objectifs en 3 ans**.
- Le Projet promeut **l'utilisation de nouvelles technologies pour le suivi à distance** des activités : la géolocalisation des toutes les infrastructures réalisées de la province d'affectation.
- La gestion des partenaires impliqués dans l'exécution des infrastructures et autres activités à réaliser dans les diverses communautés de la province d'affectation.
- La gestion et le renforcement des capacités des **Comités Locaux de Développement (CLDs)** pour le respect et la mise en œuvre de la charte à signer avec le FSRDC de la province d'affectation.
- Le Projet requiert **une collaboration étroite** avec différents acteurs étatiques et de la société civile au niveau de la province d'affectation, mais aussi avec les autres acteurs de développement et les acteurs humanitaires (e.g. Cash Working Group, le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR)) de la province.

3. MANDAT DU CHARGE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET GESTION DE CONFLIT

De façon générale, le **CDECO** est le responsable de la coordination de toutes les activités sur le plan socio-organisationnel et gestion des conflits du Projet, la conception et le déploiement des outils de suivi des activités y relatives, la formation et l'encadrement du personnel des CLDs et des partenaires et la gestion et l'analyse des données sur l'aspect socio-organisationnel et gestion de conflits. En outre, il est responsable, au niveau provincial (où cela est pertinent), de la bonne mise en œuvre des conventions de partenariat entre le FSRDC et Ministère des Affaires Sociales (MINAS) d'une part et entre le FSRDC et le HCR d'autre part. Enfin, le CDECO est chargé de fournir les rapports en temps opportun sur l'exécution et le niveau d'atteinte des indicateurs de la composante 1 du Projet au niveau provincial.

De façon spécifique, le **CDECO** a pour attribution de :

3.1. Au titre de la mise en œuvre des chantiers et autres activités

- Planifier, organiser et mener les contacts avec les communautés-cibles pour leur implication dans la mise en œuvre des activités du Projet au niveau provincial.
- Appuyer les communautés en renforçant les structures locales existantes spécialisées dans la transformation des conflits présents dans les milieux et les accompagner dans

l'actualisation des cartographies de conflits au niveau provincial.

- S'assurer que les différents chantiers du Projet contribuent à l'atténuation des conflits et à la résilience communautaire par la programmation socio-économique au niveau provincial.
- S'assurer que les activités n'influent pas négativement sur les dynamiques locales et n'aggravent pas les tensions entre les membres des communautés locales.
- Etudier les mécanismes qui feront en sorte que les activités du Projet s'inscrivent dans le processus de stabilisation entrepris par le Gouvernement, notamment à l'Est de la RDC (e.g. I4S).
- Susciter la préparation de requêtes par les communautés-cibles au niveau provincial.
- Enregistrer les requêtes, procéder à leur évaluation et préparer les dossiers de chantiers subséquents en vue du processus de validation et d'approbation ;
- Assurer la préparation et le secrétariat technique des réunions du Comité Consultatif Provincial (CCP) et des réunions d'approbation de l'équipe provinciale ;
- Assurer, en collaboration avec les CLDs, la mise en place ces comités d'entretien des infrastructures réhabilitées/construite sous la Composante 1 ;
- S'assurer de l'implication des bénéficiaires dans l'exécution des chantiers au niveau communautaire dans la province d'affectation ;
- Faciliter la réalisation d'une cartographie des évaluations de conflit en cours et des partenaires nationaux ou

internationaux dans les secteurs ciblés (éducation, santé et assainissement) par les activités du Projet au niveau provincial. En cas de lacunes, coordonner des nouvelles évaluations avec les initiatives en cours ;

- Elaborer un plan de suivi des indicateurs en fonction des résultats de la cartographie au niveau provincial ;
- Documenter tous les succès et leçons apprises du Projet, en collaboration avec le l'Expert en communication de la Coordination Générale du Projet et élaborer un programme de diffusion et de production de ces succès/leçons apprises au niveau provincial ;
- Développer et proposer une méthodologie et des outils pour l'évaluation et la gestion des conflits, y compris les approches pour discuter des sujets sensibles ;
- Participer aux réunions de coordination pertinentes (e.g. Cash Working Group, STAREC, etc.) au niveau provincial ;
- Livrer les actions de formation des acteurs et partenaires pertinents (personnel régional du Projet, Petites et Moyennes Entreprises, Bureaux d'Étude et de Contrôle, etc.) en matière de sensibilité aux conflits afin de les aider à comprendre les conflits dans le contexte des interventions du développement communautaire ;
- Animer des séances d'analyse des situations potentiellement conflictuelles et leurs éventuelles conséquences sur les chantiers ;
- Appuyer le personnel du Projet, les exécutants et les bénéficiaires des chantiers dans la connaissance de la dynamique des conflits ;

- En partenariat avec l'Expert en communication, négocier auprès des prestataires compétents l'utilisation des outils de communication de masse (radio locale, théâtre participatif, presse locale) pour la prévention des conflits ;

3.2. Au titre de la gestion des partenaires

- Identifier les Comités Locaux de Développement (CLD), Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD) les ONG, et autres partenaires potentiels pour la mise en œuvre du volet socio-organisationnel du Projet, et tenir à jour un répertoire de ces partenaires ;
- Faire signer les chartes à tous les CLD et suivre leur mise en œuvre ;
- Procéder à l'évaluation régulière des partenaires de mise en œuvre du Projet et transmettre le rapport au SDECO de la Coordination du Projet ;
- Participer régulièrement (hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement), suivant la zone, aux réunions de coordination avec d'autres acteurs intervenant dans les secteurs pertinents (e.g. Clusters et autres groupes thématiques).

3.3. Au titre du renforcement des capacités

- Identifier les besoins en renforcement des capacités des CLD, ONGs et autres parties prenantes du Projet et transmettre l'état des besoins au SDECO de la Coordination Générale du Projet ;

- Fournir l'appui nécessaire au SDECO pour la préparation et l'organisation des activités de renforcement de capacités au niveau de la province d'affectation.

3.4. Au titre du rapportage et planification

- Mettre en place et soumettre à la Coordination Générale du Projet pour approbation les outils nécessaires pour le rapportage (répertoire des IDB);
- Tenir le répertoire général des Chartes des CLDs de la composante, reprenant les informations et données essentielles ;
- Consolider les éléments du rapport mensuel d'activités liées à la Composante 1 de l'équipe provinciale ;
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation du Plan de Travail Opérationnel (PTO) trimestriel de l'équipe provinciale ;
- Préparer tous autres rapports requis par la Coordination du Projet en rapport avec les activités sous sa responsabilité ;
- Produire et partager les différents rapports dans le respect des échéances de la coordination du Projet ;
- Veiller à l'archivage des outils, rapports et autres documents liés à son mandat.

3.5. Autres

- Participer aux commissions des marchés, quand sollicité, organisées par l'équipe régionale ;

4. RESULTATS ESCOMPTES

Les critères minimum suivants seront utilisés pour évaluer la performance annuelle du **CDECO** :

- Au moins 110 infrastructures socioéconomiques mis en œuvre dans l'antenne d'affectation selon l'approche communautaire,
- Au moins 110 chartes signés avec 110 CLD,
- 110 CLD renforcés en capacité,
- Deux protocoles (MINAS et CNR) suivis au niveau provincial avec 80% des résultats obtenus
- Tous les rapports requis sont produits à leur échéance et la fiabilité des données est validée sans réserve.

5. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Le Chargé des Opérations (COP) du STEP 2 assure la supervision technique globale du CDECO, tandis que le Chef d'Antenne (CA) du FSRDC assure la supervision institutionnelle et administrative du CDECO. En outre, le SDECO de la Coordination Générale du Projet est responsable de la coordination des activités relevant du Contrat et le COP de l'acceptation des produits et livrables soumis par le CDECO, tandis que le CDECO rend compte de ses activités dans la province au CA du FSRDC, dont il reçoit l'appui pour leur exécution, en particulier pour les interactions avec les autorités provinciales et locales et la communication

institutionnelle du Projet. Le CA du FSRDC est chargé de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement ; dans le cas où les factures sont liées à la soumission de livrables, le paiement est sujet à la validation préalable des livrables par le COP. L'évaluation des performances se fera de manière conjointe entre le COP, le SDECO, le CA et le CDECO. En outre, le CDECO travaillera en étroite collaboration avec les autres spécialistes du Projet au niveau provincial ainsi qu'au niveau de la Coordination Générale, en particulier le SDECO, le Chargé des Mesures d'Accompagnement (CMEDAC), le Chargé de Sauvegardes Sociales et Environnementales (CSAES), le Chargé de Suivi et Evaluation (CSE), le Chargé des Travaux d'Infrastructure Communautaire (CTI), le Chargé de THIMO (CTHIMO) et le Chargé de Transferts Monétaires (CTM).

6. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** (au moins Bac+4) en Sciences sociales ou autre domaine connexe.
- Avoir au minimum **5 ans d'expertise technique avérée** dans le domaine du développement communautaire de programmes ou projets de développement dont 3 ans au moins en qualité d'expert en Développement Communautaire,

- Avoir au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans une **organisation internationale ou un projet** sur financement international
- Expérience dans la **conception et supervision des partenaires (Comités locaux de développement et ONG)**.
- Expérience dans la formation et encadrement des partenaires.
- Posséder une très bonne maîtrise du français.

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une expérience opérationnelle dans la province d'affectation.
- Avoir des connaissances des approches et acteurs du secteur de protection sociale et de l'aide humanitaire.
- Avoir une expérience des projets financés par la Banque mondiale et en connaître les règlements.
- Être capable de communiquer dans une langue locale pertinente (e.g. Lingala, Tshiluba, Swahili) ainsi qu'en anglais.
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée, et être très dynamique.
- Avoir le sens de l'organisation, du management et une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire, et être prêt à gérer des situations stressantes.

7. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le **CDECO** travaillera dans le chef-lieu de la province d'affectation, dans le bâtiment du FSRDC, où sont aménagés des bureaux pour l'équipe du Projet, et aura des missions fréquentes dans les diverses zones d'intervention du Projet au niveau provincial.

Le Projet mettra à la disposition du CDECO les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

8. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- Durée: 12 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances ; après une période probatoire de 3 mois et avis de non-objection de la BM.
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le Coordonnateur Général du FSRDC et le **CDECO**, après avis de non-objection de la BM.
- Rémunération et frais divers : salaire attractif, montant et modalités de paiement négociés et de communication.

Cette mission du **CDECO** est entièrement financée sur les fonds de la BM versés sur un compte dédié du FSRDC. Toute prestation externe du **CDECO** devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant que le **CDECO** dispose d'un contrat à plein temps (100%) avec le FSRDC.

9. METHODE DE RECRUTEMENT

Sauf entente directe convenue avec la Banque mondiale et sur son avis de non-objection, le/la Consultant(e) sera recruté(e) sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidat(e)s sur la base des qualifications et aptitudes indispensables ; (ii) comparaison des dossiers de candidature, (iii) entretien individuel des trois meilleur(e)s candidat(e)s de la liste restreinte, et (iv) avis de non-objection de la Banque mondiale sur le/la candidat(e) retenu(e).

Chaque candidat(e) devra fournir :

1 - Un curriculum vitae (4 pages maximum et en PDF), comprenant deux références que le FSRDC peut contacter par email.

2 - Une lettre de motivation (2 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée apportée par le/la candidat(e) face aux défis de la mise en œuvre du Projet et (d) la disponibilité immédiate du/de la candidat(e).

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidat(e)s présélectionné(e)s après leur entretien.

A envoyer au **Coordonnateur Général du FSRDC**, avant le 25 mars 2022 à minuit (heure de Kinshasa), à l'adresse email suivante : **jobstep2-cdeco-it@fondsocial.cd** avec en objet le titre du poste et le nom du/de la candidat(e) (**STEP - Chargé de Développement Communautaire et Gestion des conflits**

**pour la Province de l'Ituri - Prénom Nom) et les
deux pièces jointes.**

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet
automatique de la candidature.